



République française
ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Diplôme d'ingénieur
de l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon

Le ministre

de l'enseignement supérieur et de la recherche

VU le décret n°90-219 du 9 mars 1990 relatif aux Instituts Nationaux des Sciences Appliquées

VU l'arrêté du 12 juillet 1993 fixant les règles communes d'admission et de scolarité en vue de l'obtention du diplôme d'ingénieur dans les Instituts Nationaux des Sciences Appliquées

SUR la proposition du Directeur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon,
après avis du jury dans sa séance du : **12 JUILLET 1996**

décerne à **Monsieur DOUELLE Christophe, Alain, Michel**

né(e) le **14 SEPTEMBRE 1973** à **SAINT-ETIENNE (LOIRE)**

le

Diplôme d'ingénieur
de l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon

spécialité **GENIE ELECTRIQUE**

signature de l'impétrant

Fait à Lyon, le **22 NOVEMBRE 1996**

Le Ministre et par délégation le Recteur d'académie, Chancelier des Universités

Daniel BANCEL



N° **69187**